

LISTES ELECTORALES

Inscription d'office des jeunes de 18 ans

Principe

Sont concernées par l'inscription d'office les personnes ayant atteint l'âge de 18 ans entre le 1er mars de l'année en cours, date d'entrée en vigueur des listes électorales, et le 28 (ou 29) février de l'année suivante, date de clôture de la révision des listes électorales.

Cette année, sont concernés les jeunes atteignant l'âge de 18 ans entre le 1er mars 2010 et le 28 février 2011.

Mode d'inscription

Les jeunes majeurs sont inscrits d'office, sans faire de demande individuelle sur les listes électorales de la commune de leur domicile réel, lors des opérations de révision annuelle.

Ces opérations se déroulent cette année du 1er septembre 2010 au 28 février 2011.

Procédure

La commission administrative de révision des listes électorales procède aux inscriptions d'office en utilisant les informations fournies par l'INSEE, établies sur la base du recensement effectué à l'occasion de la journée d'appel de préparation à la défense, et en vérifiant si les conditions sont réunies (identité, domicile, nationalité...).

Attention : toute personne inscrite d'office ne reçoit pas systématiquement de notification de son inscription.

Précautions à prendre

Les fichiers utilisés pour l'inscription des jeunes de 18 ans pouvant être incomplets, il est préférable de se renseigner auprès de sa mairie, pour vérifier que l'inscription a été effectuée.